

Les services

PETITE ENFANCE

Territoire du Grand Dax



grand-dax.fr



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION



PARENTS, FUTURS PARENTS, FAMILLES...

Chers parents, chers futurs parents, chères familles,

Je suis très heureux de mettre à la disposition des familles cette édition du guide dédié aux petits : un guide pratique et utile destiné à vous aider dans vos démarches quotidiennes. Ce guide recense l'ensemble des services petite enfance sur le territoire du Grand Dax.

Je suis tout particulièrement attaché à l'accueil et à l'épanouissement des familles de l'agglomération. Aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, favoriser l'éveil des tout-petits en proposant un accueil de qualité et qui soit suffisamment diversifié pour répondre le plus efficacement possible aux attentes des parents et des enfants dans l'ensemble des 20 communes, encourager et soutenir les actions qui tendent vers plus de lien social et de lien intergénérationnel, ce sont les défis que nous devons relever collectivement pour nos plus jeunes.

La famille est le premier lieu de transmission et d'apprentissage. Quoi de plus précieux que la confiance et l'émerveillement des tout-petits ?

En aidant les parents, ce guide souhaite y contribuer.

Bonne lecture à tous,

Julien DUBOIS
Président du Grand Dax
Président du CIAS du Grand Dax
Maire de Dax



Accueil collectif pages 4 - 6

Accueil familial page 7

Accueil individuel pages 8 - 10

Lieu d'information, d'orientation et d'animation pages 11

Lieux d'échanges entre parents page 12-13

CRÈCHE COLLECTIVE (OU MULTI-ACCUEIL)

Accueil collectif



A PARTIR DE 2 MOIS ET DEMI
un accueil destiné aux enfants âgés de
2 mois et demi jusqu'à
l'entrée à l'école.

Type d'accueil

Un accueil régulier à temps plein ou partiel soumis à un contrat et un planning défini.

Tarif horaire

Un tarif horaire en fonction de vos ressources et du nombre d'enfant(s) que vous avez à charge.

Financement

Un financement partagé par le gestionnaire dont elle dépend, la CAF et/ou la MSA et le Conseil Départemental.

La crèche collective est un lieu collectif encadré par des professionnels de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices...) et agréé par la PMI (Protection Maternelle Infantile).

Crèche « Les Girafes de l'Adour »

(60 places)

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Pôle Enfance Famille Nelson Mandela

• Crèche rez-de chaussée

(60 places)

• Crèche 1^{er} étage

(40 places)

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Accueil et information

CCAS de Dax

Guichet unique sur rendez-vous.

4 rue du Palais - 40100 DAX - **05 58 90 46 60**

Multi accueil Françoise Dolto

(60 places)

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Accueil et information

sur rendez-vous à partir du 5^e mois de grossesse.

Rue Gustave Eiffel - 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX - **05 58 91 64 88**

HALTE-GARDERIE

Accueil collectif



A PARTIR DE 3 MOIS
un accueil destiné aux enfants
âgés de 3 mois jusqu'à 4 ans.

La halte-garderie est un lieu collectif encadré par des professionnels de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices...) et agréé par la PMI (Protection Maternelle Infantile).

Maison de l'Enfance

(20 places)

Le lundi de 8h à 12h, les mardis et jeudis de 8h à 18h,
les mercredis et vendredis de 8h à 12h15 et de 13h45 à 18h.

Accueil et information

CCAS de Dax

sur rendez-vous ou par téléphone.

4 rue du Palais - 40100 DAX - **05 58 90 46 60**

Type d'accueil

Un accueil uniquement à temps partiel, occasionnel, organisé en fonction des places disponibles.

Tarif horaire

Un tarif horaire en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants que vous avez à charge.

Financement

Un financement partagé par le gestionnaire dont elle dépend, la CAF et/ou la MSA et le Conseil Départemental.

MICRO CRÈCHE

Accueil collectif



A PARTIR DE 2 MOIS ET DEMI

un accueil destiné aux enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans, voire 6 ans (avec une délégation de la PMI et sous certaines conditions).

CRÈCHE FAMILIALE

Accueil familial



A PARTIR DE 2 MOIS ET DEMI

un accueil destiné aux enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans.

Type d'accueil

Un accueil régulier à temps plein ou partiel soumis à un contrat et un planning défini.

Tarif horaire

Un tarif horaire fixé par la structure et une aide de la CAF ou de la MSA dans le cadre de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Selon les revenus, un minimum de 15% du coût reste à votre charge.

Financement

Un financement partagé par le gestionnaire dont elle dépend, la CAF et/ou la MSA et le Conseil Départemental.

La micro-crèche est un lieu collectif encadré par des professionnels de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices...) et agréé par la PMI (Protection Maternelle Infantile) pour l'accueil de 10 enfants.

Micro-crèche « Tralalère » (10 places)

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Accueil et information :

Association ACSEHa

Hameau du Petit BELIOT

Bât 2 - Appt 33

40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX - **05 58 74 39 38**

La crèche familiale est une structure qui associe, dans un même projet de service, un accueil familial au domicile d'assistantes maternelles agréées et salariées de la crèche avec une organisation collective (suivi à domicile, travail en équipe, ateliers collectifs, projet d'éveil culturel...).

Crèche familiale

(20 places)

Du lundi au samedi de 6h à 20h

Accueil et information :

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax

sur rendez-vous.

15 avenue de la gare - 40100 DAX - **05 47 55 80 10**

Type d'accueil

Des lieux d'accueil répartis sur différentes communes du Grand Dax. La possibilité d'accueil à temps plein, temps partiel ou de type halte-garderie soumis à un contrat signé entre la crèche et les parents.

Tarif horaire

Un tarif horaire en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants que vous avez à charge.

Financement

Un financement partagé entre le gestionnaire dont elle dépend, la CAF et/ou la MSA et le Conseil Départemental.



ASSISTANT MATERNEL

Accueil individuel



A PARTIR DE 2 MOIS

un accueil destiné aux enfants âgés de 2 mois jusqu'à l'entrée à l'école, ou plus si accueil périscolaire.

Type d'accueil

Tous types d'accueil ou seulement certains en fonction du cadre de travail que se fixe chaque assistant maternel. Un contrat de travail signé entre le parent employeur et l'assistant maternel selon un planning défini (nombre d'heures, de jours par semaine et nombre de semaines d'accueil sur 12 mois). Un contrat par enfant.

Tarif horaire

Un tarif horaire et une indemnité d'entretien à négocier avec votre assistant maternel à la signature du contrat dans le respect d'un minimum légal (obligation de mensualiser le salaire).

Financement

Un complément de libre choix de mode de garde (aide CAF ou MSA) versé à la famille en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge. Demande à envoyer à la CAF ou à la MSA avant le début de l'accueil.

8

MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

Accueil individuel



A PARTIR DE 2 MOIS

un accueil destiné aux d'enfants âgés de 2 mois jusqu'à l'entrée à l'école, ou plus si accueil périscolaire.

Type d'accueil

Une proposition de tous types d'accueil ou seulement de certains en fonction du cadre de travail que se fixe chaque assistant maternel. Un contrat de travail signé entre le parent employeur et un des assistants maternels selon un planning défini (nombre d'heures, de jours par semaine et nombre de semaines d'accueil sur 12 mois). Un contrat par enfant.

Tarif horaire

Un tarif horaire et une indemnité d'entretien à négocier avec votre assistant maternel à la signature du contrat dans le respect d'un minimum légal (obligation de mensualiser le salaire).

Financement

Un complément de libre choix de mode de garde (aide CAF ou MSA) versé à la famille en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge. Demande à renvoyer à la CAF ou à la MSA avant le début de l'accueil.

L'assistant maternel employé par un particulier est une personne agréée, suivie et formée par la PMI (Protection Maternelle Infantile), pour l'accueil simultané de 4 enfants maximum à son domicile.

Assistants maternels employés par un particulier

(environ 200 agréés sur les 20 communes du Grand Dax)

Liste des assistants maternels agréés

disponible sur le site internet du Conseil départemental des Landes :

<http://www.teleservices.landes.fr/assmat/map.php#>

Pour accéder à leurs disponibilités, sélectionner la commune de recherche et cliquer sur « imprimer les résultats ».

Une Maison d'assistants Maternels est un local commun où se regroupent jusqu'à 4 assistants maternels différents, agréés par la PMI, pour exercer en Maison d'Assistants Maternels (MAM).

LE MANÈGE ENCHANTÉ

130 avenue de l'Océan
40990 HERM

06.46.04.05.87

06.19.04.69.74

06.21.20.85.93

06.16.33.29.17

LA CABANE DES OUISTITIS

405 rue du chalet
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX

06.80.04.16.17

06.50.93.91.39

06.43.44.50.08

GRIBOUILLE ET COMPAGNIE

17 rue de la forêt
40180 NARROSSE

06.19.05.65.24

06.12.09.34.52

06.81.82.01.89

LES P'TITS MEUNIERIS

94 impasse Lacrouzade
40180 BENESE-LES-DAX

06.45.44.15.81

06.20.53.34.98

06.68.85.26.33

LES MINI-POUCES

14, rue Jean-Baptiste
Lapègue
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX

06.03.08.96.51

06.95.47.33.90

06.02.33.77.10

9

GARDE D'ENFANT(S) À DOMICILE

Accueil individuel



A PARTIR DE 2 MOIS

un accueil destiné aux d'enfants âgés de 2 mois jusqu'à l'entrée à l'école, ou plus si accueil périscolaire.

Type d'accueil

La signature d'un contrat prévoyant les modalités de prise en charge de votre ou de vos enfants, entre vous et la garde d'enfants à domicile ou le service prestataire (en cas de fratrie, un seul contrat pour tous les enfants).

Tarif horaire

Un tarif horaire à négocier avec votre salarié dans le respect du salaire horaire minimum (SMIC) et une obligation de mensualiser le salaire.

Financement

Un complément de libre choix de mode de garde (aide CAF ou MSA) versé à la famille en fonction des revenus et du nombre d'enfant(s) à charge. Demande à envoyer à la CAF ou à la MSA avant le début de l'accueil.

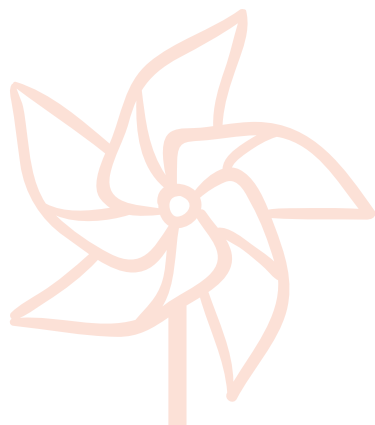
La garde d'enfant(s) à domicile employée par un particulier est une personne qui prend en charge le ou les enfants au domicile des parents.

Un recrutement direct (pas de qualification ni d'agrément requis) ou par le biais d'un service prestataire qui présente à la famille des personnes qualifiées et qui s'occupe des démarches administratives.

Annonces disponibles sur le site de Pôle emploi

Coordonnées des services prestataires :

sur votre moteur de recherche :
« Services prestataires garde d'enfants à domicile de 0 à 3 ans Grand Dax »



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS/PARENTS/ENFANTS

Lieu d'information, d'orientation et d'animation



Le Relais Assistants Maternels/Parents/Enfants

est un lieu d'information qui s'adresse aux familles et aux professionnels de l'accueil individuel (assistant maternel ou garde d'enfants à domicile).

Relais Assistants Maternels/Parents/Enfants « La Marelle »

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h40 à 17h30

Accueil et information Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax
sur rendez-vous
15 avenue du la gare
40100 DAX
05 47 55 80 10

Financement

Un financement partagé entre le gestionnaire du service, la CAF et/ou la MSA.

Pour les parents employeurs

Information et soutien dans la recherche d'un mode d'accueil.

Emploi d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfants à domicile :

- Aide afin de définir le besoin d'accueil de l'enfant.
- Information sur les droits et obligations d'employeur (contrat de travail, congés payés, modalités de rupture du contrat...etc) visant à faciliter l'établissement du contrat

de travail à négocier avec le salarié.

- Information sur les aides de la CAF ou de la MSA, versées en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge, permettant d'estimer le coût de l'accueil.
- Accompagnement, tout au long du contrat de travail, pour toute question relative à l'emploi du salarié.

Pour les jeunes enfants

Ateliers d'éveil collectifs :

accompagnés par leur assistant maternel ou leur garde d'enfants à domicile, ils pourront avoir une première expérience de la vie en groupe

favorisant leur socialisation (enfants de moins de 4 ans).

Actions d'éveil culturel

adaptées à un jeune public.

Pour les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile employés par un particulier

Information sur leurs droits et leurs obligations de salarié.

Ateliers d'éveil collectifs :

échanges réguliers avec d'autres professionnels de la petite enfance (participation non obligatoire et volontaire).

Réunions à thème, en soirée :

échanges de pratiques professionnelles, par exemple autour du développement du jeune enfant (participation non obligatoire et volontaire).

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Lieux d'échanges
entre parents



ENFANTS DE MOINS
DE 6 ANS

Type d'accueil

Une structure adaptée à l'accueil de jeunes enfants.

Un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents.

Une structure ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Financement

Un financement partagé entre le gestionnaire du service, la CAF et/ou la MSA.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

LAEP Maison de l'Enfance

Le lundi de 14h à 18h
Enfants de moins de 4 ans

Accueil et information CCAS de Dax

149 avenue Georges Clémenceau - 40100 DAX
05 58 74 68 10

LAEP Saint-Paul-lès-Dax

Le lundi de 8h45 à 11h45
Enfants de moins de 3 ans

Accueil et information CCAS de Saint-Paul-lès-Dax

6 rue Gustave Eiffel - 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
ccas@st-paul-les-dax.fr

LUDOTHÈQUE

Lieux d'échanges
entre parents



ENFANTS DE MOINS
DE 3 ANS

La ludothèque est un espace de jeux pour tous.

Ludothèque 0-3 ans

Le jeudi de 9h30 à 11h30

Accueil et inscriptions
Pôle Enfance Famille Nelson Mandela
Centre social et culturel de Dax
6 rue de l'hôpital - 40100 DAX
05 24 62 70 39

Type d'accueil

Accueil spécifique des enfants de 0 - 3 ans accompagné par un parent.

Tarif

2 € par an et par personne.

Financement

Un financement partagé entre le gestionnaire dont elle dépend et la CAF.



Notes

CONTACTS UTILES

CAF des Landes :

0 810 25 40 10
www.mon-enfant.fr

MSA :

05 58 06 55 55

Centre Pajemploi :

0 820 00 72 53
www.pajemploi.urssaf.fr

**Fédération des Particuliers
Employeurs (FEPEM) :**

0 825 07 64 64

Conseil Départemental :

05 58 05 40 40

**Centre Médico-social de Dax
(PMI) :**

05 58 90 19 06

**Centre Médico-Psychologique
Petite Enfance :**

05 58 91 39 46

**Centre d'Action Médico-
Sociale Précoce (CAMSP) :**

05 58 58 40 20

Centre hospitalier de Dax :

05 58 91 48 48

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Centre anti poison :

05 56 96 40 80

Enfance maltraitée : 119

Allo parents bébé :

0 800 003 456

Jumeaux et plus :

07 82 14 54 47

SOS préma :

0 811 886 888

Violences conjugales : 3919





Un partenariat :

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION



avec le soutien :



Communauté d'agglomération du Grand-Dax

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de
8h30 à 12h20 et 13h40 à 17h30



20 avenue de la gare - CS 10075 - 40102 Dax Cedex
05 58 56 39 40

grand-dax.fr

